Produit 996 Page 1/5
Version du 05/08/2008

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit 996

Utilisation commerciale Huile moteur deux temps 100% synthétique

Fournisseur LEXOIL EUROPE DIVISION

2700 Route de Bourg 26300 Châteauneuf sur Isère contact@lexoil-europe.com

N° d'appel d'urgence ORFILA / Tél. 01.45.42.59.59 (coordonnées locales en fin de fiche)

### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses représentatives Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie

Autres substances apportant un danger Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

Substances présentes à une concentration

inférieure au seuil minimal de danger Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

Autres composants:

INDEX	N° CE	N° CAS	NOM	Concentration	Symbole	Risques
649-422-00-2	265-149-8	64742-47-8	Distillats légers hydro traités	5 <x%<10%< td=""><td>Xn</td><td>R65</td></x%<10%<>	Xn	R65

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE

## 4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

Inhalation L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, peut

Provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

Ingestion Risque possible de diarrhée et de vomissements

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Ne pas faire boire.

996 P	age 2/5			
Version du 05/08/2008				
Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005				
En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure.  Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence de la page.				
•				
moins 15 minutes.				
S'il y a eu aspiration du produit dans les poumons transporter d'urgence en milieu hospitalier.				
	Version du 05/08/2008  Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2  En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure.  Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence de la peau.  Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes.  S'il y a eu aspiration du produit dans les poumons transporter d'urgence en milieu			

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Voir rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques

Moyens d'extinction - Appropriés :

Mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudres sèches

- Déconseillés :

Ne jamais utiliser de lances d'incendie (jet bâton) car elle pourrait favoriser la dispersion

des flammes.

Protection des intervenants Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en atmosphère confinée en raison de

l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Voir aussi rubrique 8 et 13

Mesures après fuite/épandage - Sur le sol :

Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

Eviter que le produit ne se déverse dans les égouts ou dans un cours d'eau ou ne

contamine le sol.

Récupérer à l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc....)

- Sur l'eau :

Produits absorbants flottants puis ramassage mécanique.

Si le produit s'est répandu dans un cours d'eau ou un égout, avertir les autorités de la

présence éventuelle de corps flottants.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION:

Prévention de l'exposition des

travailleurs

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, fumées,

brouillards ou d'aérosols.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux

produits en service ou usagés.

Tenir à l'écart des matières combustibles ; conserver le produit à l'écart des aliments et

boissons.

Prévention des incendies et des

explosions

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les

déversements présentent un danger d'incendie.

Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après

utilisation.

Produit 996 Page 3/5

Version du 05/08/2008 Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

Précautions Eviter l'accumulation d'électricité statique en mettant à la terre les équipements.

Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.

STOCKAGE

Conditions de stockage - Recommandées :

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source

d'ignition.

Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

- A éviter

Le stockage soumis aux intempéries

Matériaux d'emballage - Recommandés :

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistants aux hydrocarbures.

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection en accord avec la Directive 89/686/CEE

Mesures d'ordre technique Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une

atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

Protection des mains Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures (nitrile, néoprène)

Protection des yeux Lunettes en cas de risque de projections

Protection de la peau et du corps

Autre que les mains Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables au produit, chaussures de

Sécurité (manipulation de fûts)

Ne porter ni bagues, montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et

provoquer une réaction cutanée.

Mesures d'hygiène du travail Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service

ou usagées.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique Liquide Jaune Couleur vert

Odeur Caractéristique

Densité 0.895
Point éclair > 80°C

Viscosité 39 mm²/s à 40°C

Point d'écoulement -42°C

Produit 996 Page 4/5

Version du 05/08/2008 Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point éclair), les étincelles, les points d'ignition,

les flammes, l'électricité statique.

Matières à éviter Eviter le contact avec les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques

tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette préparation ne contient pas de substances classées dangereuses par la directive 67/548/CEE

Inhalation, commentaires Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.

L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut

provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact avec la peau Risque improbable dans les conditions normales d'emploi

Ingestion Dommage peu probable en cas d'ingestion de faibles quantités ; en cas de grande quantité

ingérée : maux d'estomac, diarrhée...

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Contact avec la peau Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite

d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation A notre connaissance, le produit ne provoque pas de sensibilisation.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur ce produit n'est disponible

# 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables

Le cas échéant, récupération par un ramasseur agréé et régénération ou brûlage dans une

installation agréée

Classe déchets 13 01 10

Elimination des emballages souillés Se conformer à la législation en vigueur

Produit 996 Page 5/5

Version du 05/08/2008 Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné par les réglementations transports ci-dessous

Route (ADR) / Rail (RID) Fluvial (ADNR) Mer (IMO/IMDG) Air (OACI/IATA)

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé par la directive 1999/45/CE Ce produit n'est pas classé comme inflammable

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche conforme aux normes définies par les directives 91/155/CEE, 93/112/CEE, 2001/58/CE et à l'article 14 de la directive 1999/45/CE.

Pour la France, en cas d'intoxication appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et/ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA : 01.45.42.59.59

Explications relatives aux phrases R R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Date de révision 05/08/2008

Annule et remplace la fiche du 08/08/2005

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.